CANADA PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE SAINT-ULRIC

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Ulric, tenue le 9 août 2021 à 19 h 30 au 130, avenue Ulric-Tessier à Saint-Ulric.

Sont présents les conseillers(ères): Annie Bernier, Nancy Paquet, Jean-François Caron, Michel Caron, Steve Bernier, Gaétan Bergeron ainsi que Monsieur Pierre Lagacé, maire.

Madame Louise Coll, directrice générale\secrétaire-trésorière agit à titre de secrétaire.

1-OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19 h30.

2- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2021-173

- 1-Ouverture de la séance
- 2-Adoption de l'ordre du jour
- 3-Adoption du procès-verbal du 5 juillet2021
- 4-Adoption des comptes du 1er au 31 juillet 2021
- 5-Adoption du règlement numéro : 2021-327 limite de vitesse rang 4 Est
- 6-Dérogation mineure no : 2021-73005 (424, route Athanase M. Gilles Ratté)
- 7-Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 1 579 900\$ qui sera réalisé le 16 août 2021
- 8-Résolution d'adjudication emprunt au montant de 1 579 900\$ règlements numéros : 220-310, 2020-314
- 9-Convention d'aide financière Volet entretien du Programme d'aide à la voirie Locale PAVL Nomination des signataires
- 10-Engagement de M. Bruno Michaud, employé municipal
- 11-Protocole d'entente Comité du Gym centre des loisirs
- 12-Autorisation de paiement contrat Les Entreprises Bourget traitement de surface :
- 13-Autorisation de creusage des fossés
- 14-Autorisation d'achat d'un oxymètre
- 15-Autorisation de réparation du moteur du tracteur New Holland
- 16-Octroi de contrat « Fourniture et installation d'une génératrice 20KW au propane
- 17-Dépôt d'une demande d'aide financière -Projet agrandissement du centre des loisirs
- 18-Dépôt d'une demande d'aide financière Fonds ruralité volet 4 MRC de la Matanie Achat d'un tracteur avec équipements
- 19-Programmation Taxe sur l'essence et de la contribution du Québec TECQ 2019-2023
- 20-Mandat au service de génie et d'infrastructure de la FQM
- 21-Questions diverses A) Démission de M. Maurice Tremblay
 - B) Raccordement au réseau d'aqueduc et d'égout Demande de M. David Marquis
- 22-Période de questions réservée au public
- 23-Levée de l'assemblée

Il est proposé par Monsieur Gaétan Bergeron et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères) que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté. ADOPTÉE

ADOFILL

3- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 5 JUILLET 2021

2021-174

Il est proposé par Monsieur Steve Bernier et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères) d'approuver et d'adopter le procès-verbal du 5 juillet 2021. ADOPTÉE

4- ADOPTION DES COMPTES DU 1^{ER} AU 31 JUILLET 2021

2021-175

Il est proposé par Monsieur Michel Caron et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (ères) que le paiement des comptes du 1^{er} au 30 juin 2021 soit autorisé pour un montant total de 396 789.99\$. ADOPTÉE

5- ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO : 2021-327 LIMITE DE VITESSE RANG 4 EST

<u>2021-176</u>

ATTENDU QUE la municipalité considère qu'il est devenu opportun et dans l'intérêt public de légiférer en matière de circulation donc l'entretien est sous sa responsabilité, afin d'assurer la sécurité de tous les utilitaires;

ATTENDU QUE le paragraphe 4^e du premier alinéa de l'article 626 du Code de la sécurité routière (L.R.Q.., c. C-24-2) permets à une municipalité de fixer par règlement la vitesse minimale ou maximale des véhicules routiers dans son territoire;

ATTENDU QU'UN avis de motion du présent règlement a été donné par le conseiller Monsieur Michel Caron lors d'une séance du conseil tenue le 5 juillet 2021;

ATTENDU QU'UN projet du présent règlement a été donné par le conseiller Monsieur Michel Caron lors d'une séance du conseil tenue le 5 juillet 2021;

ATTENDU QU'UNE présignalisation sera installée à compter de l'adoption du présent règlement;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Michel Caron appuyé par le conseiller Monsieur Jean-François Caron

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères) que le conseil municipal décrète et statue que le règlement numéro : 2021-327 décrétant la limite de vitesse à 50km\h sur le rang 4 est, à partir de la route Athanase jusqu'au pont de la petite rivière-blanche.
ADOPTÉE

6- DÉROGATION MINEURE NUMÉRO 2021-73005, 424, ROUTE ATHANASE (M. GILLES RATTÉ)

2021-177

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure portant le numéro 2021-73005 déposée par M. Gilles Ratté le 21 juin 2021, laquelle vise à autoriser la construction d'un abri de jardin en cour arrière à 0.83m du garage existant;

CONSIDÉRANT le règlement de zonage numéro : 2008-82, article 7.2.4;

CONSIDÉRANT QU'un avis public a été affiché le 19 juillet 2021 aux endroits prescrits;

CONSIDÉRANT QU'aucune personne ne s'est opposée à la demande formulée par le demandeur;

CONSIDÉRANT QUE cette demande a été soumise au comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 4 août 2021;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la résolution numéro 2021-08-03, le CCU recommande d'accepter la dérogation mineure numéro : 2021-73005;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Nancy Paquet et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil municipal accepte la dérogation mineure numéro : 2021-73005 demandé par M. Gilles Ratté situé 424, route Athanase, pour lui permettre la construction d'un abri de jardin, bâtiment complémentaire en cour arrière à 0.83 mètre du garage existant au lieu de 2.0 mètres comme prescrit.

ADOPTÉE

7- RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR BILLETS AU MONTANT DE 1 579 900\$ QUI SERA RÉALISÉ LE 16 AOÛT 2021

2021-178

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Saint-Ulric souhaite emprunter par billets pour un montant total de 1 579 900 \$ qui sera réalisé le 16 août 2021, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
2020-310	440 500 \$
2020-314	1 139 400 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

ATTENDU QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour les règlements d'emprunts numéros 2020-310 et 2020-314, la Municipalité de Saint-Ulric souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

Il est proposé par Monsieur Steve Bernier, et résolu unanimement

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1.les billets seront datés du 16 août 2021;

2.les intérêts seront payables semi-annuellement, le 16 février et le 16 août de chaque année;

3.les billets seront signés par le (la) maire et le (la) secrétaire-trésorier(ère) ou trésorier(ère);

4.les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2022.	123 900 \$	
2023.	125 900 \$	
2024.	128 200 \$	
2025.	130 500 \$	
2026.	132 700 \$	(à payer en 2026)
2026.	938 700 \$	(à renouveler)

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2027 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 2020-310 et 2020-314 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 16 août 2021), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

ADOPTÉE

8- RÉSOLUTION D'ADJUDICATION DE L'EMPRUNT AU MONTANT DE 1 579 900\$ - RÈGLEMENTS NUMÉROS 2020-310 ET 2020-314

<u>2021-179</u>

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Ulric a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 16 août 2021, au montant de 1 579 900 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 - CAISSE DESJARDINS DE LA MATANIE

123 900 \$	1,59000 %	2022
125 900 \$	1,59000 %	2023
128 200 \$	1,59000 %	2024
130 500 \$	1,59000 %	2025
1 071 400 \$	1,59000 %	2026

Prix : 100,00000 Coût réel : 1,59000 %

2 - BANQUE ROYALE DU CANADA

123 900 \$	1,61000 %	2022
125 900 \$	1,61000 %	2023
128 200 \$	1,61000 %	2024
130 500 \$	1,61000 %	2025
1 071 400 \$	1,61000 %	2026

Prix: 100,00000 Coût réel: 1,61000 %

3 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

123 900 \$	0,60000 %	2022
125 900 \$	0,85000 %	2023
128 200 \$	1,10000 %	2024
130 500 \$	1,40000 %	2025
1 071 400 \$	1,55000 %	2026

Prix: 98,71200 Coût réel: 1,78690 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la CAISSE DESJARDINS DE LA MATANIE est la plus avantageuse;

Il est propopsé par Monsieur Michel Caron et résolu unanimement

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Municipalité de Saint-Ulric accepte l'offre qui lui est faite de CAISSE DESJARDINS DE LA MATANIE pour son emprunt par billets en date du 16 août 2021 au montant de 1 579 900 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunts numéros 2020-310 et 2020-314. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série cinq (5) ans;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci. ADOPTÉE

9- CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE VOLET ENTRETIEN DU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE (PAVL)

2021-180

ATTENDU QUE, en vertu du premier alinéa de l'article 4 de la *Loi sur les transports* (RLRQ, c. T-12), le **Ministre** peut accorder des subventions pour fins de transport;

ATTENDU QUE le Programme d'aide à la voirie locale, ci-après le « **Programme** », approuvé par la décision du Conseil du trésor du 9 février 2021, a pour objectif d'assister les municipalités dans la planification, l'amélioration et le maintien des infrastructures du réseau routier dont elles ont la responsabilité;

ATTENDU QUE le **Programme** comporte un volet Entretien, ci-après le « **Volet** », qui vise à réaliser l'entretien courant, préventif et palliatif des routes locales de niveaux 1 et 2, provenant de l'inventaire transmis au **Bénéficiaire**, ainsi que les éléments de ponts dont les municipalités sont responsables et qui sont situés sur ces routes;

ATTENDU QUE le projet du **Bénéficiaire** a été retenu sous ce **Volet** et que le Ministre accepte de verser au Bénéficiaire une aide financière pour lui permettre de réaliser son projet;

ATTENDU QU'il y a lieu de conclure la présente convention d'aide financière, ci-après la « Convention », afin de déterminer les obligations des Parties dans ce contexte;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance de la convention d'aide financière à intervenir avec le ministre des Transports et ont sont satisfaits;

Il est proposé Madame Annie Bernier

Et résolu à l'unanimité des conseillers(ères)

D'autoriser Monsieur Pierre Lagacé, maire et Madame Louise Coll à signer la convention d'aide dans le cadre du Voleet Entretien du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) pour et au nom de la Municipalité de Saint-Ulric.

ADOPTÉE

10- ENGAGEMENT DE M. BRUNO MICHAUD, EMPLOYÉ MUNICIPAL

2021-181

Il est proposé par Monsieur Gaétan Bergeron

Et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) d'engager Monsieur Bruno Michaud à partir du 19 juillet 2021, sa semaine de travail régulier est établie à quarante heures, de jour de soir et fin de semaine, au taux horaire établi selon l'échelle salariale en vigueur classe 3 échelon 23.

D'autoriser Madame Louise Coll, directrice générale et Monsieur Pierre Lagacé à signer le contrat de travail pour et au nom de la Municipalité. ADOPTÉE

11-ENTENTE RELATIVE À L'UTILISATION DE LA SALLE DES LOISIRS POUR LE **GYM COMMUNAUTAIRE**

2021-182

Il est proposé par Madame Annie Bernier

Et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) d'autoriser la reconduction de l'entente pour la période du 1^{er} septembre 2021 au 22 juin 2022, tel que l'entente signée le 14 août 2018.

ADOPTÉE

12- AUTORISATION DE PAIEMENT CONTRAT LES ENTREPRISES BOURGET -TRAITEMENT DE SURFACE

2021-183

Il est proposé par Madame Nancy Paquet

Et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) d'autoriser le paiement du contrat à l'entreprise Bourget pour les travaux de traitement de surface;

Que le montant de la dépense soit pris aux comptes suivants :

02-32000-529 Fonds Northland Power 71 000\$ 02-32000-521 Entretien des chemins 51 116\$ 160 000\$ 59-11000-000 Surplus accumulé non affecté ADOPTÉE

13- AUTORISATION DE CREUSAGE DES FOSSÉS

2021-184

Il est proposé par Monsieur Jean-François Caron

Et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) d'autoriser les travaux de creusage des fossés, selon la liste déposée par le responsable des travaux publics pour un montant de dépense de + 10 000\$, pris à même le budget courant.

14- AUTORISATION D'ACHAT D'UN OXYMÈTRE

2021-185

Il est proposé par Monsieur Gaétan Bergeron

Et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) d'autoriser l'achat d'un oxymètre de la compagnie Veolia au montant de 3 403.25 taxes comprises; Que le montant de la dépense soit pris aux comptes suivants :

59 13100 000 Excédent fontion. affecté 2 600\$ 02 41300 526 Entretien machinerie aqueduc 508\$

ADOPTÉE

15- AUTORISATION DE RÉPARATION DU MOTEUR DU TRACTEUR NEW HOLLAND

<u>2021-186</u>

Il est proposé par Monsieur Michel Caron

Et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) d'autoriser la réparation du moteur du tracteur New Holland pour un montant n'excédant pas 24 000\$, que le montant de la dépense soit pris à même les surplus accumulés. ADOPTÉE

16- OCTROI DU CONTRAT « FOURNITURE ET INSTALLATION D'UNE GÉNÉRATRICE 20KW AU PROPANE

2021-187

Il est proposé par Monsieur Steve Bernier

Et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) d'autoriser l'octroi du contrat pour la fourniture et l'installation d'une génératrice 20kw au propane à l'entreprise d'électricité JMN inc. au montant de 16 890.28 + taxes, Que le montant de la dépense soit pris à même les surplus accumulés. ADOPTÉE

17- DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE- AGRANDISSEMENT DU CENTRE DES LOISIRS POUR UN CENTRE COMMUNAUTAIRE

2021-188

Il est proposé par Monsieur Steve Bernier

Et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) d'autoriser Madame Cathy Clément, coordonnatrice à préparer une demande d'aide financière pour l'agrandissement du centre des loisirs pour devenir un centre communautaire.

ADOPTÉE

18- DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – FONDS RÉGIONAL RURALITÉ VOLET 4 – MRC DE LA MATANIE – TRACTEUR AVEC ÉQUIPEMENTS ET ENTREPÔT

<u>2021-189</u>

Il est proposé par MADAME Nancy Paquet

Et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) d'autoriser Madame Cathy Clément, coordonnatrice à préparer une demande d'aide financière pour l'achat d'un tracteur avec équipements et un entrepôt pour l'entretien de la patinoire au fonds régional ruralité volet 4 de la MRC de la Matanie. ADOPTÉE

19- PROGRAMMATION DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC TECQ 2019-2023

2021-190

ATTENDU QUE:

La municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les *années* 2019 à 2023;

La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Il est proposé par Monsieur Michel Caron

Et unanimement résolu que :

La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;

La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version n° 02 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme.

La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

ADOPTÉE

<u>20-MANDAT AU SERVICE D'INGÉNIERIE ET D'INFRASTRUCTURE DE LA FQM – TRAVAUX CONDUITE D'AQUEDUC BOUL. JOSEPH-ROY</u>

2021-191

Il est proposé par Monsieur Gaétan Bergeron

Et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) de mandater le service d'ingénierie de la Fédération Québécoise des municipalités à la préparation des plans, devis et estimation des coûts pour la réfection de la conduite d'aqueduc du boul Joseph-Roy, tel qu'approuvé dans le plan d'intervention.

ADOPTÉE

21- QUESTIONS DIVERSES – A) DÉMISSION DE M. MAURICE TREMBLAY

<u>2021-192</u>

Monsieur Pierre Lagacé, maire dépose une motion de remerciement à Monsieur Maurice Tremblay pour les années de service au sein de la municipalité de Saint-Ulric et lui souhaitent du succès dans ses nouveaux projets.

B) <u>DEMANDE DE RACCORDEMENT AU RÉSEAU D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT – M. DAVID MARQUIS</u>

2021-193

Il est proposé par Monsieur Steve Bernier

Et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) que la municipalité confirme que l'immeuble sur le lot 5 537 850 du cadastre du Québec, matricule : 9005-55-2743 pourra être raccordée au réseau d'aqueduc et d'égout de la municipalité soit à partir de la future rue, si cette dernière est conforme selon les lois et règlements en vigueur ou à partir du réseau existant de la rue de la Côte aux frais du futur propriétaire. La municipalité ne s'engage aucunement à effectuer des travaux sur la future rue tant qu'il n'y aura pas un nouveau développement déposé et conforme.

ADOPTÉE

23- PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC

Aucune question.

24-LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2021-194

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Madame Nancy Paquet et RÉSOLU que la séance soit close à 20h18. ADOPTÉE

Je Pierre Lagacé, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

Louise Coll, GMA Pierre Lagacé, maire Directrice générale\secrétaire-trésorière